

Enseignement à distance (sessions en ligne, programmes d'« e-learning ») et formation médicale continue : recommandations de l'ISFM à l'intention des sociétés de discipline

Aucune définition ne précise de manière définitive la notion d'« e-learning / enseignement à distance ». Aujourd'hui, ce terme est souvent utilisé pour désigner plus généralement les offres de formation reposant sur la technologie numérique. Dans le domaine de la formation médicale continue, il convient de distinguer les sessions de formation en ligne ou hybrides (congrès, webinaires, cours, ateliers, etc.) des offres d'enseignement à distance au sens strict, axés sur un programme défini mais n'ayant pas lieu à un moment précis.

L'enseignement à distance se prête bien pour acquérir des connaissances théoriques alors qu'en présence, les expériences directes et les discussions permettent d'échanger concrètement sur les points pratiques des sujets abordés. Par conséquent, l'enseignement à distance permet de préparer et de compléter des cours présentiels mais ne les remplace pas.

Pour prétendre à une reconnaissance, un module de formation continue à distance **revêt la forme soit d'une session en ligne organisée de manière interactive soit d'un programme d'enseignement composé de deux parties : l' une pour acquérir les connaissances et l' autre pour valider les connaissances acquises**. La simple lecture de textes à l'écran ou la visualisation de films (p. ex. streaming d'exposés) sans travail interactif ou sans validation de ce qui a été appris ne peut pas être reconnue au titre de la formation continue mais fait partie de l'étude personnelle.

L'unité de mesure permettant de documenter la formation continue, qu'elle ait lieu en présentiel ou à distance, est le crédit, qui équivaut à une heure. **Une formation à distance est considérée comme équivalente à une formation en présence lorsque tous les critères ci-dessous sont remplis :**

- Enseignement structuré utilisant un média électronique
- Validation documentée et/ou interactive de ce qui a été appris
- Durée d'une heure pour accomplir l'unité de formation continue concernée
- Enregistrement préalable auprès de l'organisation habilitée à délivrer les attestations
- Participation à l'évaluation du module comme condition pour l'attribution des crédits
- Le module remplit les critères des directives de l'ASSM pour la reconnaissance de sessions de formation continue
- Pour les sessions en ligne, les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent en particulier :
 - la participation a lieu dans le cadre d'une retransmission en direct (évt. sous forme hybride avec possibilité d'y assister aussi en présentiel),
 - les personnes qui y participent sont connectées pendant toute la durée de l'événement / de l'unité de formation continue pour laquelle les crédits sont demandés (contrôle par l'organisateur),
 - l'ensemble de l'événement est organisé de manière interactive (possibilité d'échanger avec les orateurs, de poser des questions, etc.).

L'ISFM recommande ce qui suit aux sociétés de discipline :

- La formation continue essentielle ne doit pas être exclusivement suivie dans le cadre d'offres à distance.
- Les directives ci-dessus concernant la qualité doivent être remplies pour qu'un module de formation continue à distance puisse être reconnu.
- Le simple streaming de sessions de formation continue ne saurait être considéré comme un module d'e-learning. Dans le contexte actuel particulier (pandémie de COVID-19), il est cependant possible d'attribuer des crédits à des sessions ayant eu lieu en 2020 et en 2021 exclusivement en ligne, pour autant que la participation soit attestée en bonne et due forme.
- Les sociétés de discipline peuvent attribuer des crédits supplémentaires aux activités de formation continue présentant un caractère qualitatif ou thématique particulièrement intéressant à leurs yeux.

Contexte

La Réglementation pour la formation continue de l'ISFM qualifie « l'e-learning, notamment les moyens d'enseignement et d'apprentissage interactifs et audiovisuels (programmes d'enseignement par internet, *blended learning*, podcasts, etc.) » comme une des nombreuses méthodes de formation continue. Par conséquent, les sociétés de discipline médicale indiquent dans leurs programmes de formation continue respectifs que l'e-learning – défini (p. ex. par la SSMIG) comme « apprentissage structuré à l'aide de médias électroniques (p. ex. CD-ROM, DVD, internet, autres programmes éducatifs) » – est une activité de formation continue permettant d'obtenir des crédits, avec généralement une limite, à savoir que (p. ex. SSMIG) 8 crédits au plus sur les 25 nécessaires pour la formation essentielle peuvent être obtenus en e-learning.

L'analyse de plusieurs centaines de protocoles de formation continue effectuée dans le cadre du rapport sur la « Formation médicale continue en Suisse » a cependant montré que seul un faible pourcentage de médecins (< 10 %) a obtenu des crédits de formation continue dans le cadre d'un enseignement à distance pendant la période prise en compte (2019 et précédentes).

Suite à la pandémie de COVID-19, nombre de sessions de formation continue n'ont pas pu avoir lieu normalement en 2020. Le streaming (en temps réel ou différé) d'événements et d'exposés a été une alternative largement plébiscitée mettant l'ISFM face à une nouvelle question : quelle valeur (exprimée en crédits) attribuer à ce streaming, et s'agit-il vraiment d'un enseignement susceptible d'être reconnu simplement parce que cela se passe en ligne ? Le fait que la participation présentielle aux sessions de formation continue ait été restreinte un certain temps pourrait accroître l'attractivité voire la nécessité de recourir aux offres d'enseignement à distance. L'ISFM a saisi l'occasion pour évoquer ici les questions qui se posent en lien avec l'enseignement à distance.

Définition, formes et offres d'enseignement à distance

Comme précisé plus haut, il n'existe aucune définition précise de la notion d'« e-learning ». Selon Kerres (2001), l'e-learning (*electronic learning*) englobe toutes les types de formation et d'apprentissage utilisant des médias électroniques ou numériques pour la présentation et la distribution des contenus à apprendre et/ou pour solliciter la communication interpersonnelle. Dans la pratique, l'e-learning est également utilisé comme terme générique pour tout ce qui permet d'apprendre avec l'assistance d'un logiciel et/ou l'utilisation d'internet.

Comme toutes les formes d'enseignement et de formation classiques (cours présentiels, ateliers, groupes de travail, etc.), les manières d'enseigner et d'apprendre à distance sont extrêmement nombreuses. Les plus fréquentes sont les suivantes :

- Vidéos didactiques, p. ex. tutoriels, vidéos explicatives ou entretiens vidéo avec des experts du domaine
- Congrès et exposés en ligne avec participation interactive de l'auditoire
- « Webinaires », c.-à-d. séminaires interactifs en ligne
- Podcasts : contributions audio ou vidéo qui peuvent être écoutées ou consultées sur internet et auxquelles il est possible de s'abonner
- Formation numérique : enseignement assisté par ordinateur (EAO) / *computer based trainings (CBT)* ou *web based trainings (WBT)*
- MOOC (*massive open online courses* / cours en ligne ouverts à tous)

Tout le monde s'accorde à dire qu'un module de formation continue proposé à distance doit être entièrement interactif ou se composer de deux parties : l' une pour acquérir les connaissances et l' autre pour valider les connaissances acquises. La simple lecture de textes à l' écran ou la visualisation de films sur internet sans validation de ce qui a été appris n' est pas considérée comme un enseignement à distance mais fait partie de l' étude personnelle.

Avantages et inconvénients de l'enseignement à distance

L'enseignement à distance se prête bien pour acquérir des connaissances théoriques alors qu'en présence, les expériences directes et les discussions permettent d'échanger concrètement sur les points pratiques des sujets abordés. Dans ce contexte, la combinaison de l'enseignement à distance et de sessions présentielles (*blended learning*) s'avère être une approche prometteuse. Le contact et les entretiens directs avec orateurs, experts et collègues gagneront donc encore en valeur et en importance à l'avenir.

Les **avantages** de l'enseignement à distance par rapport aux méthodes classiques de formation continue (conférences, ateliers) sont les suivants :

- Gain de temps : il peut être suivi à la maison ou dans de nombreux autres lieux, il permet de réduire les temps de trajet.
- Flexibilité : aucun horaire fixe ; on peut apprendre, pour ainsi dire, toujours et partout.
- Rythme individuel : chacun a sa manière préférée d'apprendre, et l'intensité varie fortement d'une personne à l'autre, chacun peut donc avancer à son rythme.
- Renforcement de l'auto-responsabilisation : avec l'enseignement à distance, il n'y a aucune influence directe de la part des enseignants, et chacun doit organiser lui-même sa manière de travailler.

L'enseignement à distance comporte aussi quelques **inconvénients** potentiels :

- Approche didactique encore faible : cette forme d'enseignement étant relativement nouvelle, ce sont encore les aspects techniques qui prédominent lorsqu'il s'agit de mettre sur pied un module ; les aspects didactiques ne jouent qu'un rôle annexe.
- Autodiscipline : il est indispensable d'avoir de la motivation et d'être capable d'apprendre par soi-même de nouvelles connaissances pour que l'enseignement à distance soit fructueux.
- Absence d'échange : comme l'enseignement à distance se fait généralement seul devant un écran, les possibilités de poser des questions de manière spontanée ou d'échanger avec les collègues sont pratiquement inexistantes. Les contenus sont présentés comme ils sont présentés et ne peuvent être appris que sous cette forme.

Bibliographie

- AMS-Forschungsnetzwerk (Hrsg.): eLearning: Ideen, Begriffe, Infos - Ein Leitfaden zur Orientierung. Wien, 2005.
- Kerres M.: Multimediale und telemediale Lernumgebungen. Konzeption und Entwicklung. Oldenbourg Verlag, München 2001.
- MedLearning AG (Hrsg.): Was ist Online-CME? Website: <https://www.aerztliche-fortbildung.de/aerzte-fortbildung.php> (dernier accès le 3.8.2020)
- pédiatrie suisse : Règlement sur les formations continues en ligne (2021)
- Société suisse de médecine interne générale : Critères d'attribution des crédits pour les modules d'E-learning en médecine interne générale. Berne, 2019.
- Seyfried K.: E-Learning. Arbeit im Rahmen eines Forschungsseminars. Innsbruck, 2011.
- ISFM (éditeur) : Réglementation pour la formation continue. Berne, 2019.

Document adopté par l'ISFM le 17 septembre 2020.

Révision : 20 août 2021 (approuvée par la direction de l'ISFM)